

Date de dépôt : 14 juin 2010

Rapport

**de la Commission des pétitions chargée d'étudier la pétition :
Halte à la surcharge : pour des effectifs supplémentaires à la
FSASD !**

Rapport de M. Pascal Spuhler

Mesdames et
Messieurs les députés,

La Commission des pétitions a étudié la pétition 1706 lors de ses séances tenues entre le 18 janvier et le 22 mars 2010.

La présidence a été assurée par Monsieur Ivan Slatkine, le procès-verbal a été tenu par M. Christophe Vuilleumier, que nous remercions pour son excellent travail.

Préambule

Cette pétition fait partie des 14 pétitions déposées le 17 décembre 2009 par **le Cartel intersyndical du personnel de l'Etat et du secteur subventionné**, invitant principalement le Conseil d'Etat et le Grand Conseil, à répondre à une demande importante d'augmentation de personnel pour les différents services de l'Etat concernés par ces pétitions.

P 1706 : Pour des services et des prestations publics adaptés à l'évolution des besoins de la collectivité (augmentation de la subvention annuelle allouée aux HUG de manière à augmenter l'effectif de 517 postes)

P 1707 : Davantage de moyens pour encadrer les élèves ! Moins de charges de travail pour un enseignement de qualité !

- P 1708** : Investir dans l'avenir et augmenter les effectifs pour répondre aux besoins de la collectivité
- P 1709** : Halte à la surcharge : pour des effectifs supplémentaires à la FSASD!
- P 1710** : Pour en finir avec l'austérité dans les EMS : mise en œuvre immédiate de l'initiative 125 !
- P 1711** : Pour des postes en suffisance permettant de diminuer les effectifs d'élèves par classe et d'offrir des bonnes conditions d'enseignement
- P 1712** : Du personnel des institutions subventionnées du social et de l'éducation spécialisée (pour jeunes, pour personnes handicapées (EPH), ou d'insertion) relative à la politique d'austérité menée par le Conseil d'Etat
- P 1713** : Du personnel de l'administration cantonale relative à la politique d'austérité menée par le Conseil d'Etat
- P 1714** : Du personnel de l'animation parascolaire (GIAP) relative à la politique d'austérité menée par le Conseil d'Etat
- P 1715** : Du personnel de la FASe (animation socio-culturelle) relative à la politique d'austérité menée par le Conseil d'Etat
- P 1716** : Du syndicat de la police judiciaire demandant que, pour la législature qui s'ouvre, le Conseil d'Etat tienne compte de la nécessité d'adapter les effectifs de la police aux exigences actuelles de ses missions
- P 1717** : Du personnel de l'Hospice général relative à la politique d'austérité menée par le Conseil d'Etat
- P 1718** : De l'association du personnel enseignant et administratif et technique de la Fédération des écoles genevoises de musique et de la Haute-Ecole de musique de Genève relative à la politique d'austérité menée par le Conseil d'Etat
- P 1719** : De l'association genevoise des enseignant-e-s des écoles professionnelles (CFP/hepia) contre la dégradation des conditions de travail et d'enseignement dans le secteur des formations professionnelles

La première tâche de la commission fut de trouver la meilleure voie, afin de traiter équitablement les 14 pétitions et de les traiter rapidement.

Lors de ce premier tour de table, différentes propositions et interrogations se sont profilées, telles que traiter toutes ces pétitions en un bloc, ou les traiter une par une ou encore les renvoyer toutes à la commission ad hoc du personnel de l'Etat, voire même à la Commission des finances.

Certaines réserves sont émises sur le risque de traiter ces pétitions une à une ; en effet, cela risque de monopoliser la commission pour plusieurs mois. Un commissaire (S) propose d'entendre dans un premier temps le syndicat et de voir après l'audition de celui-ci, quelle sera la meilleure façon de traiter les pétitions. Cette proposition paraît obtenir le soutien de la majorité, mais une proposition d'un commissaire (L), à propos de la pétition 1716, pour la renvoyer directement à la Commission judiciaire soulève quelques commentaires ; la proposition formelle est mise au vote.

Le Président passe alors au vote du renvoi de la P 1716 à la Commission judiciaire :

Pour : 7 (1 PDC, 2 R, 3 L, 1 UDC)

Contre : 7 (2 S, 3 Ve, 2 MCG)

Cette proposition est refusée.

Décision est prise d'entendre le Cartel et de se prononcer après l'audition.

P 1706 à P 1719. Audition de M^{me} Andrée Jelk-Peila, présidente du Cartel, M. Vincent, M. Scheffre et M^{me} Cattani, pétitionnaires

Afin de bien comprendre les décisions de la commission qui suivront, je retranscris l'entier de la première partie de cette audition, puisque l'importance des propos nous permettra de débattre et de nous définir quant à la marche à suivre pour le traitement des 14 pétitions.

M^{me} Jelk-Peila prend la parole et explique que le Cartel a été occupé par différents projets importants lors de la législature précédente. Elle ajoute que le tribut payé par le Cartel a été lourd. Elle mentionne ensuite que cette restructuration de l'Etat a entraîné une diminution du personnel, et ce pour des raisons économiques. Elle ajoute que cette réforme a taillé à coups de hache la dimension sociale. Elle rappelle par ailleurs que les besoins de la population augmentent en parallèle, raison pour laquelle des postes sont demandés. Elle explique encore que le Cartel est attaché à un système de qualité qui apporte des solutions aux personnes en difficulté. Elle déclare que ces pétitions visent donc à corriger la diminution, tant en quantité qu'en

qualité, de l'administration publique, en atténuant les effets de la crise. Elle remarque ensuite que le Cartel relève un manque de solidarité certain dans la politique menée pour le social. Elle indique en outre que les impacts de la situation sur le personnel touchent la santé de ce dernier. Elle termine en déclarant que le Cartel entend que ces pétitions soient prises en compte dans un délai à moyen terme.

M^{me} Cattani ajoute que les quatorze pétitions mettent en avant le fait que la population a largement augmenté, soit 40'000 personnes de plus entre 2007 et 2009, alors qu'au même moment des plans d'efficience diminuaient la quantité de personnel. Elle précise qu'une pétition par secteur a été nécessaire afin d'étayer l'argumentaire développé pour ces secteurs. Elle remarque qu'il est nécessaire d'augmenter les effectifs afin de supporter le vieillissement de la population, notamment dans le secteur médical et les EMS.

M. Vincent prend la parole et déclare que les enseignants n'arrivent plus à faire face, ce qui implique que les décrochages de jeunes se multiplient. Il précise que le problème est crucial. Il signale que l'on compte 700 nouveaux étudiants pour la rentrée 2010 pour une dizaine de postes seulement. Il déclare encore que la proposition du Cartel est chiffrée.

M. Scheffre remarque ensuite que l'administration centrale a été ciblée par la restructuration du Conseil d'Etat. Il ajoute que deux services, soit la Protection des mineurs et le Service de tutelle pour adultes se trouvent dans une situation très inquiétante. Il mentionne que le nombre de dossiers ne fait qu'augmenter et qu'il n'est plus possible de faire face aux besoins. Il rappelle en outre que les réformes informatiques ne répondent pas non plus aux attentes.

Un commissaire (PDC) demande si le Cartel a déjà utilisé cette démarche politique par le passé. Il rappelle ensuite qu'entre 2000 et 2005, le nombre de postes a augmenté. Il précise en outre que le DIP a toujours été considéré comme une priorité. Il se demande enfin pourquoi intervenir maintenant.

M^{me} Jelk-Peila répond que chaque période a ses caractéristiques et que certains biais ne fonctionnent pas forcément. Elle signale ensuite que le Cartel n'est pas certain du nombre de postes supplémentaires nécessaires. Elle rappelle encore que de nombreux postes ont par ailleurs été créés, mais aucun sur le terrain.

Un commissaire (L) demande s'il y a déjà eu des discussions menées avec le Conseil d'Etat.

M^{me} Cattani confirme qu'il y a eu des discussions avec le Conseil d'Etat mais ce dernier ne négocie pas. Elle ajoute que c'est le Grand Conseil qui

vote les subventions. Elle répète qu'il fallait 14 pétitions pour justifier les 2000 postes sollicités.

Un commissaire (PDC) demande quelle est la rotation élèves/enseignants, dans les autres pays.

M^{me} Jelk-Peila répond, au vu des chiffres, qu'il convient de faire quelque chose. Elle signale ensuite qu'en France, les classes comptent 17 élèves avec un assistant pour chaque enseignant. Elle pense donc qu'il convient de comparer des choses comparables. Elle signale en outre qu'en France et en Allemagne, les priorités diffèrent en fonction de l'éloignement.

Un commissaire (L) demande ce qu'il en est par rapport aux autres cantons suisses, puis ce qu'il en est de la santé.

M^{me} Jelk-Peila répond que Genève était le meilleur canton pour le post-obligatoire il y a dix ans. Elle remarque toutefois que la baisse a été importante ces dernières années. Elle ajoute que les dépenses ont également diminué, ce qui n'est pas le cas chez les voisins de Genève. Elle déclare que Genève n'est donc pas à la tête du peloton.

M^{me} Cattani répond que la situation est similaire. Elle mentionne par exemple que la maternité est moins bien lotie que le CHUV. Elle ajoute qu'il convient également de différencier les typologies de population.

Un commissaire (R) signale que la situation à l'école s'est péjorée, mais il n'est pas sûr qu'augmenter le nombre de postes permette de régler tous les problèmes. Il rappelle en outre que l'investissement consenti pour la création de 92 directeurs d'établissement est énorme.

M. Scheffre ajoute que beaucoup de moyens sont mis dans des tâches de contrôle, notamment par le biais de l'informatique, et il remarque que cela ne fait toutefois pas avancer les choses sur le terrain.

M. Vincent précise que les effets de ce *New Management* sur les HES entraînent une consommation de ressources importante, sans effets concrets.

Un commissaire (S) déclare que trois pétitions touchent la santé, sept le DIP, trois le social et une la police. Il se demande alors s'il faut dissocier le traitement de ces pétitions ou si elles doivent toutes être traitées globalement.

M^{me} Jelk-Peila répond, à l'égard du GIAP, qu'il y a des manques importants et que le taux d'encadrement doit être revu. Elle pense qu'il faudrait que ces pétitions soient traitées de manière dissociée.

Un commissaire (L) demande comment le Cartel parvient à une demande de 2000 postes. Il demande ensuite s'il est réaliste de dire que tous les services de l'Etat ne sont pas forcément accessibles par toute la population aujourd'hui.

M^{me} Jelk-Peila acquiesce et déclare que la société a changé.

M. Scheffre explique que sur la méthode, les syndicats sont présents dans les services, ce qui permet de chiffrer précisément les besoins selon les secteurs. Il ajoute qu'une extrapolation a ensuite été calculée. Il évoque alors le service des tutelles et déclare que lorsqu'une personne ne peut plus encaisser son chèque le vendredi mais seulement le mardi suivant, les problèmes surgissent.

M. Vincent remarque qu'il est nécessaire de se rappeler que plusieurs facteurs entrent dans le calcul du taux d'encadrement, et que ce dernier au final a diminué.

M^{me} Cattani mentionne encore qu'un travail important effectué par des groupes de militants a été effectué derrière chacune de ces pétitions. Elle ajoute que les demandes qui sont faites ne sont en outre pas optimales mais plutôt faibles par rapport à la réalité.

Le même commissaire, demande s'il serait nécessaire de renvoyer ces pétitions en commission spécialisée.

M^{me} Cattani acquiesce.

Un commissaire (MCG) se demande si le service des urgences sera amélioré par le biais de ces pétitions, sans devoir pour autant agrandir le bâtiment.

M^{me} Cattani répond qu'il faut 57 postes pour avoir réellement une vingtaine d'infirmières supplémentaires sept jours sur sept. Elle pense donc que le service serait effectivement amélioré.

Un commissaire (L) demande si les pétitionnaires ont recherché des pistes pour diminuer le personnel administratif. Il ajoute que ces 2000 postes reviendraient au final à 200 millions.

M^{me} Jelk-Peila remarque que le personnel administratif a été mis au front. Elle rappelle qu'il ne faudrait pas parler de rentabilité ou de bénéfices dans le cadre du service public. Elle signale que des classes d'appui ont été supprimées.

M. Scheffre ajoute qu'il y a des règles qui ne peuvent pas être appliquées aux services publics. Il ajoute que le Cartel souhaite que les missions du service public soient respectées.

M^{me} Jelk-Peila évoque la FSASD et déclare que la situation est devenue aberrante car chaque geste doit être comptabilisé en termes de temps.

M. Vincent ajoute qu'il y a donc des choses relativement peu efficaces pour les étudiants, par le biais de la nouvelle gestion du temps. Il remarque

que cela provoque en outre, le départ d'un certain nombre d'élèves dans d'autres cantons.

Un commissaire remarque que diminuer de 50% le nombre de technocrates en remettant ces derniers sur le terrain permettrait sans aucun doute d'améliorer la situation.

M^{me} Jelk-Peila mentionne qu'un certain nombre d'échelons intermédiaires seraient effectivement en trop.

M^{me} Cattani rappelle alors que la loi votée sur le contrôle des finances est une véritable machine à travail administratif. Elle ajoute que cela provoque un appauvrissement de la réflexion sur les politiques publiques.

Après cette première audition un long débat reprend afin de décider et de définir comment traiter ces pétitions, il faudra même une séance supplémentaire à la commission afin de convenir d'une marche à suivre, tellement les avis sont partagés et les propositions différentes. Mais il ressort principalement de nos débats, deux propositions bien distinctes. Soit renvoyer les pétitions à une ou des commissions spécialisées, soit les traiter au sein de la Commission des pétitions.

Le président passe alors au vote d'un renvoi de ces pétitions en commissions spécialisées :

Pour : 4 (2 S, 2 Ve)

Contre : 10 (3 R, 1 PDC, 3 L, 1 UDC, 2 MCG)

Suite à ce vote il est décidé de traiter ces pétitions par thème.

P 1706 : DARES

P 1707 : DIP

P 1708 : DIP

P 1709: DARES

P 1710: DSE

P 1711: DIP

P 1712: DSE

P 1713 :DF

P 1714 :DIP

P 1715 :DIP

P 1716: DSPE

P 1717: DSE

P 1718 :DIP

P 1719 :DIP

Plusieurs auditions sont également décidées : les Conseillers d'Etat en charge des départements concernés, des directeurs de services, les représentant du Cartel autant de fois que cela s'avérera nécessaire, d'autant plus que certaines réponses du Cartel sont restées floues, comme l'a relevé un commissaire (L).

La commission commencera à traiter les pétitions 1706 et 1709 en même temps.

Cette audition nous permettra de comprendre en détail les demandes des pétitionnaires.

Nouvelle audition de M^{me} Jelk-Peila, présidente du Cartel accompagnée de M. Dubouchet, M^{me} Grandi, M^{me} Cattani, M. Andenmatten, M^{me} Forma et M^{me} Beguin

Mme Cattani prend la parole en premier et comme elle a déjà exposé les éléments sur les HUG, va directement dans le détail. Elle précise que ce sont 55 postes qui sont demandés pour la maternité qui est la plus grande de Suisse. 4000 naissances par année qui s'y déroulent soit 1000 de plus qu'il y a dix ans. Ce département a été épargné par Victoria, un nouveau bâtiment va être créé et des postes seront nécessaires. Elle précise que l'effectif quotidien n'a pas augmenté depuis dix ans.

M^{me} Cattani évoque ensuite la pédiatrie et rappelle que la psychiatrie des adolescents a été rattachée à ce département et que des postes doivent donc suivre. Elle en vient ensuite à la néonatalogie et à l'oncologie en déclarant que les taux d'occupation de ces départements oscillent parfois à 134%. Elle ajoute que ces services très sollicités nécessitent plus de postes.

Elle nous répète ce qu'elle avait dit à propos des urgences lors de sa première audition, nous précise que la médecine interne nécessite également un certain nombre de postes, la chirurgie, la radiologie pour laquelle 32 postes sont sollicités, la psychiatrie 47 postes et la gériatrie une centaine de postes puisqu'elle développe ses activités sur quatre sites.

Elle explique ensuite qu'il est nécessaire d'arrêter la privatisation de certaines tâches, telles que les nettoyages. Car le plan Victoria en a fait diminuer le nombre et cela présente un risque en période d'épidémie. 30 postes en plus sont demandés pour les cuisines. Elle nous parle aussi de l'administratif, de la facturation, du secrétariat qui ont vu les plus grandes coupures économiques. Quant aux laboratoires qui sont en restructuration, il faut des postes, ainsi qu'un pool de remplacement.

Elle pense en outre, qu'il faut stabiliser et donner des contrats à durée indéterminée à des personnes qui sont en place depuis longtemps et qui sont placées temporairement ou par le chômage.

Elle rappelle alors que le Grand Conseil votera une augmentation de la subvention pour améliorer la situation et non des postes supplémentaires, et que cette subvention couvre les charges salariales au pro rata (55%) de la participation de l'Etat et les HUG ont déjà fait savoir qu'il leur manquait 9 millions afin de garantir les charges salariales. Elle craint en outre les effets d'une augmentation des prestations permettant de couvrir cette différence, sur les primes d'assurance. Elle répète que cette subvention doit être adaptée.

M. Andenmatten nous informe qu'il y a une augmentation des postes hiérarchiques avec un grand roulement et une formation pesante pour le travail quotidien.

M^{me} Grandi nous précise que pour les urgences, le tri des patients est fait par un médecin trieur qui, s'il n'est pas urgentiste, se trompera de temps en temps sur l'aiguillage des patients.

Quelques questions termineront cette audition, un commissaire (S) demande où en est la discussion avec les directions. Un commissaire (L), demande si on peut avoir le pourcentage des évolutions et si des têtes ne devraient pas tomber vu le nombre de chefs à l'hôpital.

Les réponses sont laconiques : « L'employeur est en déni de réalité, la direction veut éviter la publicité dans la presse, ou plus généralement c'est un manque de volonté politique », mais aussi il est indiqué que l'effectif de base est de 9000 postes depuis longtemps et qu'il n'a pas bougé malgré l'augmentation des besoins.

A la demande d'un commissaire (MCG), on apprend que seuls les nettoyeurs de bureau sont faits à l'externe.

On comprendra principalement que c'est une demande pour plus de personnel de terrain qui ressort de la demande des pétitionnaires.

Audition de M. Bernard Gruson, directeur général des HUG, M^{me} Brigitte Rorive Feytmans, directrice du service projets et organisation des HUG, M. Michel Mansey, directeur général, M. Peter Mosimann, secrétaire général de la Fondation des services d'aide et de soins à domicile

Le Président accueille les auditionnés en leur précisant que l'on traitera également la pétition **P 1723 pour le maintien et le rétablissement des prestations des établissements hospitaliers publics** qui est parvenue à la

commission récemment et qui traite des mêmes sujets que les pétitions 1706 et 1709.

M. Gruson nous rappelle que l'enjeu relève de la libre circulation des patients en Suisse, en 2011, que Victoria avait pour but de stabiliser les budgets, ce qui a été fait, que des lits ont été supprimés. On a diminué ainsi les effectifs de 69 temps pleins d'infirmières, compensés grâce aux soins ambulatoires. La productivité et l'efficacité de l'administration ont été améliorées et 45% des recettes proviennent des assurances.

Il ne comprend pas la demande de 517 postes puisque les volumes d'activité n'ont pas bougé. Il nous précise que les HUG ont les mêmes normes que les autres hôpitaux universitaires de Suisse.

Il explique ensuite qu'une réduction linéaire de 1,5 par département a été mise en œuvre afin de compenser les 9 millions manquants. Mais que des efforts ont été concentrés sur certains domaines comme la néonatalogie, l'acquisition d'un caisson hyperbare et la traumatologie, soit des domaines en expansion dont les coûts s'ajoutent à ces 9 millions manquants.

A la demande d'un commissaire (S), M. Gruson répond que le dialogue existe entre la direction et le personnel, mais qu'il ne peut pas laisser filer les coûts et que les HUG sont en compétition avec les autres hôpitaux suisses et il précise que la situation est bien évidemment exposée aux employés mais que le dialogue social avec la VPOD est impossible.

Un commissaire (MCG) remarque que le personnel se plaint des risques et demande s'il existe un service d'évaluation des risques. Il demande par ailleurs, à l'égard des 15 millions qui manquent, si le contrat de prestations interdit aux HUG de s'adresser au Grand Conseil pour trouver une solution.

M. Gruson répond qu'il est possible de modifier le contrat de prestations, et que des « vigilances » ont été mises en place dans les commissions, ainsi que des dispositifs de sécurité.

A la question d'un commissaire (R), M. Mansey répond que le taux d'arrêts maladie n'a pas bougé depuis quatre ans, bien qu'il soit élevé (6%).

Mme Rorive signale, pour les HUG, qu'une augmentation a été enregistrée en 2007 mais que la tendance est maintenant à la baisse. Mais que ce sont les absences longue durée qui sont en recrudescence et qu'un projet « absentéisme » va être déployé à partir de cette année.

Un commissaire (MCG) demande, au vu des attentes, s'il ne manque pas véritablement du personnel.

M. Gruson répond que les files d'attente en orthopédie existent partout à cause du vieillissement de la population. Il précise qu'il faut par ailleurs

trouver le personnel qui devient rare. Il ajoute que c'est la même problématique pour les urgentistes. Il mentionne en outre que modifier les horaires des services demeure extrêmement difficile. Il signale avoir organisé des formations à l'étranger afin d'avoir des instrumentistes. Il y a aussi des défauts de programmation qu'il faut corriger. Il estime qu'il est impossible de faire moins de temps que 4 h 30 aux urgences, quel que soit l'hôpital, que de plus en plus de gens viennent aux urgences et n'ont rien à y faire. Celui qui attend 11 heures sait que son « urgence » aurait pu être traitée dans le mois.

Un commissaire (Ve) demande quels sont les efforts consentis auprès du personnel.

M. Mosimann nous informe, qu'il y a huit à dix séances par année avec la délégation syndicale. Il précise que le climat est rude mais constructif.

A la question d'un commissaire (L) à propos des horaires coupés, M. Gruson répond avoir accepté d'y mettre un terme mais sur 5 ans, en engageant des assistants en soins communautaires mais que sa proposition a été refusée d'entrée de jeu par le personnel.

Un commissaire (L) demande si le fait de ne pas avoir les subventions suffisantes pour couvrir les charges salariales, et le lien avec le fonctionnement du Petit Etat, entraînent une tension.

M. Gruson acquiesce et trouve qu'il y a un aspect illogique dans cette situation.

M. Gruson nous confirme également, que la commission peut avoir accès au rapport interne sur Victoria. Il nous précise encore que le $\frac{3}{4}$ du personnel se trouve sur le terrain et que l'accusation qui prétend que les effectifs du personnel administratif sont en hausse par rapport au personnel sur le terrain n'est ni étayée, ni illustrée.

Audition de M. Pierre-François Unger, Conseiller d'Etat

M. Unger nous informe que ce sont 650 postes qui sont demandés dans un contexte conjoncturel peu favorable. Le but est de garantir l'accès aux soins pour tous, avec des coûts décents. Si les coûts sont élevés à Genève, c'est que les prestations sont élevées et les prestataires nombreux. Genève n'est plus que le deuxième canton le plus cher de Suisse depuis deux ans, en raison de la stabilité des coûts qui a été trouvée. Cela permet aux personnes de se financer un accès aux soins. Il remarque par ailleurs que cela se fait au prix d'un certain nombre de réformes. Il explique que 600 lits ont par exemple disparu au sein des HUG, ainsi que 40% des journées en EMS qui n'étaient pas justifiées, ou 25% de journées en médecine interne. Maintenant il y a

1901 lits alors que jadis on en comptait jusqu'à 3'000. La durée d'hospitalisation en Suisse est plus longue qu'en France bien que l'écart diminue. Revenir à la situation antérieure n'est pas une bonne idée. Le taux d'encadrement par lit a augmenté et 100 postes dans l'administratif n'ont pas été renouvelés, des répartitions des prestations ont été opérées. Il explique encore que c'est un effort de rationalisation qui a été fait, ce qui implique que certains domaines ont été abandonnés comme la fécondation in vitro qui se fait à présent à Lausanne, ou la paralysie traumatique pour laquelle il n'y avait plus que trois ou quatre cas à Genève. Il rappelle en outre qu'il est encore nécessaire de créer les unités d'accueil temporaire. Il signale ensuite que le canton va devoir faire face à deux réformes importantes, soit le financement des soins à longue durée pour lesquels la loi obligera d'assurer le 50%. Il mentionne que c'est plus de 15 millions si aucune loi d'application n'est prévue et que la loi fédérale est simplement appliquée. Il déclare ensuite qu'il est nécessaire d'avoir conscience que les HUG sont concurrencés et qu'il est à craindre que l'on assiste à des effets négatifs si les coûts de l'hôpital augmentent. Il ajoute que le département continue bien évidemment la planification afin de gérer la situation (concurrence, démographie, structures intermédiaires, etc). Il ajoute qu'il faudra coordonner le tout.

Un commissaire (MCG) se déclare rassuré par ces explications. Il remarque que la diminution linéaire de 1,5% par département est importante et que 9 millions manquent pour couvrir le mécanisme salarial. Il demande ce qui peut être envisagé pour résoudre ce problème et si le service civil peut être un bon débouché à l'hôpital. Il demande également, si les frontaliers payent autant que les Suisses.

M. Unger répond qu'il n'y a aucune obligation de réduction linéaire. Il ajoute que les 9 millions sont finalement une vue de l'esprit puisque ce chiffre date. Il rappelle alors que les hôpitaux ont pu négocier une hausse des prestations et qu'il n'a jamais été refusé de créer des postes qui étaient justifiés. Il en vient ensuite au service civil et déclare ne pas être certain que l'hôpital soit le meilleur endroit pour le réaliser. Il évoque encore les frontaliers et mentionne qu'ils payent effectivement comme les Suisses mais que l'aspect discutable relève du fait que les Confédérés ne payent pas directement sur place contrairement à cette population.

Un commissaire (L) demande pour quelle raison les gens se rendent aux urgences si facilement.

M. Unger répond, ne pas avoir de solution pour les temps d'attente aux urgences. Il rappelle que de plus en plus de personnes n'ont plus de médecin traitant. Il ajoute que la douleur est subjective et dépend d'un contexte et quoi qu'il en soit que pour savoir si une urgence en est une, il faut s'en occuper.

Un commissaire (MCG) demande si Victoria n'a pas engendré une surcharge du travail administratif.

M. Unger répond par la négative en remarquant que l'informatisation et la formation inhérente ont pu sans doute engendrer cet aspect.

Sur demande d'un commissaire (S), M. Unger répond que l'hôpital compte au final 180 soignants et 300 lits en moins, ce qui signifie que le taux d'encadrement s'est amélioré. C'est la particularité urbaine et universitaire qui fait perdre du temps aux urgences. Genève a trop de médecins et il est nécessaire de requalifier la médecine généraliste.

La commission, après l'audition de M. Unger, débattrà longuement afin de se déterminer sur les pétitions 1706, 1709, et 1723.

Rapidement, l'ensemble des commissaires tombent d'accord sur la pétition 1709 pour la renvoyer au Conseil d'Etat, car toutes les auditions confondues nous confirment qu'il y a réellement un manque de personnel à la FSASD.

Vote du renvoi de la P 1709 au Conseil d'Etat :

Pour : 14 (2 R, 2 PDC, 2 L, 2 MCG, 1 UDC, 2 S, 3 Ve)

Abstention : 1 (1 L)

Conclusion

La mise en place du plan Victoria qui avait, entre autres, pour but, de réduire le temps d'hospitalisation des patients au profit du soin à domicile a logiquement considérablement augmenté le quota de travail du personnel de la FSASD.

L'augmentation de la durée de vie et le maintien à domicile des personnes âgées autonomes ou à faible dépendance ont également fortement contribué à la multiplication des missions de la FSASD.

Le temps et le nombre d'interventions journalières du personnel de la FSASD est encore compliqué par les difficultés de déplacement en ville dues à la circulation.

Même si de grands efforts sont entrepris en matière de gestion du personnel, du temps de travail ou encore de la mobilité, la commission des pétitions estime que le Conseil d'Etat se doit de répondre aux deux invites de la pétition 1709 :

- une augmentation de ses effectifs de 120 postes, selon le principe d'une moyenne de trois personnes par équipe, dans toutes les professions, et dans les mesures requises. A ces 108 postes doivent être déjà prévus de s'ajouter une douzaine de postes pour assurer l'entrée en fonction dans des conditions acceptables du nouveau système informatique, notamment assurer les remplacements du personnel en formation ;
- le maintien du PLEND qui est, à défaut d'autres mesures d'aménagement des fins de carrière, un outil indispensable pour un personnel qui connaît une importante pénibilité du travail, dont les conséquences à long terme sont aussi évidentes que catastrophiques.

Mesdames et Messieurs les Députés, je vous recommande, au nom de la Commission des pétitions, de soutenir le renvoi de cette pétition au Conseil d'Etat.

Pétition

(1709)

Halte à la surcharge : pour des effectifs supplémentaires à la FSASD !

Mesdames et
Messieurs les députés,

Depuis plusieurs années maintenant la FSASD n'a eu de cesse d'accroître ses missions et prendre en charge toujours plus de personnes sans que cela se traduise par des hausses correspondantes d'effectifs.

Considérant notamment que :

- la population genevoise a augmenté sensiblement ces dernières années, et surtout parmi elle la proportion de personnes âgées, qui constitue la clientèle principale de la FSASD (près de 75% des prestations sont fournies à des personnes de plus de 65 ans et plus de 40% à des personnes de 80 ans et plus) ;
- le plan Victoria, imposé à l'Hôpital cantonal, a conduit à la suppression de 200 lits, dont une bonne partie était consacrée aux soins aux personnes âgées, ainsi qu'à l'écourtement des séjours hospitaliers, ce qui représente autant de patients transférés vers les soins à domicile ;
- les cas psychiques sont en forte augmentation et avec eux des situations toujours plus lourdes et complexes ;
- la FSASD a été placée au centre du Réseau de soins, avec à la clé l'attribution de tâches nouvelles, comme avec la création d'une structure d'UATR à Villereuse ;
- la FSASD est en train de se doter d'un nouveau système informatique qui va modifier considérablement les pratiques professionnelles et nécessiter de la formation du personnel ;
- entre les procédures internes qui se multiplient, la pression à la facturation qui explose et les exigences, en termes de contrôle et de justification, qui augmentent de la part des assureurs, le personnel de la FSASD fait face à une considérable surcharge administrative ;

Que tout cela a pour conséquences :

- un fonctionnement à flux tendu des 36 équipes de la FSASD et de ses 1'300 collaborateurs et collaboratrices ;
- une pression croissante à la flexibilisation des horaires ;

- une concentration sur les soins au détriment de la dimension sociale des interventions ;
- une disparition des espaces d'échanges et de discussion ;
- un épuisement du personnel et les absences qui en résultent ;
- une démotivation généralisée ;

Le personnel de la FSASD soutient les revendications du Cartel et demande plus particulièrement:

- une augmentation de ses effectifs de 120 postes, selon le principe d'une moyenne de trois personnes par équipe, dans toutes les professions, et dans les mesures requises.. A ces 108 postes doivent être déjà prévus de s'ajouter une douzaine de postes pour assurer l'entrée en fonction dans des conditions acceptables du nouveau système informatique, notamment assurer les remplacements du personnel en formation ;
- le maintien du PLEND qui est, à défaut d'autres mesures d'aménagement des fins de carrière, un outil indispensable pour un personnel qui connaît une importante pénibilité du travail, dont les conséquences à long terme sont aussi évidentes que catastrophiques ;

N.B. 689

*p.a. Cartel Intersyndical du
personnel de l'Etat et du
secteur subventionné
Case postale 1765
1227 Carouge*

Pétition adressée au Conseil d'État et au Grand Conseil

**Pour des services
et des prestations publics
adaptés à l'évolution des besoins
de la collectivité**

**Santé, social, éducation,
administration, secteur subventionné:
investir dans l'avenir et augmenter
les effectifs pour répondre aux
besoins de la collectivité**

Parce que les services publics ont pour raison d'être le service à la collectivité et à tout un chacun -particulièrement en période de récession et d'approfondissement des inégalités sociales- afin de corriger les effets négatifs de la société à deux vitesses,

Parce que tout comme l'eau, les énergies et les nouvelles technologies, les transports, le logement, l'éducation, la culture, la santé, le social et les services de l'administration se doivent plus que jamais d'être accessibles à tous, sans discrimination d'accès en fonction du revenu, de l'origine, du sexe, etc.

Parce que les logiques de marché et de privatisation ainsi que la recherche d'"efficacité" ne renforcent pas les solidarités mais qu'au contraire elles risquent d'exclure les plus faibles de l'accès à ces services,

Parce que les baisses d'impôts acceptées en votation populaire, si elles constituent une manière d'exprimer le souhait d'un meilleur revenu disponible, n'ex-

priment en aucun cas la volonté de disposer de moins de services et de prestations publics. Ces baisses ont néanmoins pour conséquence un affaiblissement des moyens indispensables pour assurer des prestations et des services publics de qualité, en suffisance et accessibles à tous,

Parce que, dans divers secteurs ces dernières années, le volume et la qualité des prestations des services publics ont déjà été mis à mal par les politiques d'austérité, de course à la performance, de réorganisation et de réduction des postes dans le même temps que la population et les besoins sociaux augmentent,

Parce qu'au cours de la législature qui s'achève, les prestations sociales n'ont pas été épargnées mais ont été malmenées par la révision des dispositifs de protection sociale induisant des diminutions ou à des suppressions de prestations (5^{ème} révision AI, assistance juridique payante, abaissement des seuils d'accès aux prestations de la clinique dentaire jeunesse...) ...

. / .

**CARTEL INTERSYNDICAL DU PERSONNEL DE L'ÉTAT
ET DU SECTEUR SUBVENTIONNÉ**

Case postale 1765 - 1227 Carouge - CCP 12-10549-7 - www.cartel-ge.ch - Éditeur resp.: Bureau du Cartel novembre 2009
ADP/EPM - AGEEP - APFEGM - HEM - FAMCO - SIT - SPG - SPJ - SSP/VPOD - UCESG - UFAC

Pétition adressée au Conseil d'État et au Grand Conseil

...et plus particulièrement:

la nouvelle loi sur le chômage plus restrictive quant aux possibilités de retour en emploi et qui précipite une part des chômeurs à l'Aide sociale ou dans la pauvreté,

la diminution de la durée des avances sur pensions alimentaires, précarisant plus particulièrement les femmes chefs de famille,

l'introduction des normes CSIAS (Conférence suisse des institutions d'action sociale) qui instituent une Aide au mérite et modifient à la baisse les normes d'Aide sociale,

l'adoption de nouvelles normes diminuant drastiquement l'Aide sociale pour les jeunes adultes et les personnes en formation,

la disparition programmée du revenu minimum cantonal d'aide sociale (RMCAS) et la suppression des prestations qu'elle induira pour les chômeurs en fin de droit ne pouvant émarger à l'Aide sociale et l'appauvrissement de ceux qui le pourront,

le non respect de l'initiative "pour une meilleure prise en charge des personnes âgées dans les EMS".

Parce qu'en période de récession, l'Etat, outre à investir dans les grands travaux, doit aussi jouer son rôle anticyclique et participer à la diminution du chômage: soit ouvrir de nouveaux emplois et stabiliser les auxiliaires et autres contrats temporaires

Parce que la non mise à disposition d'effectifs suffisants pour l'éducation, la santé, la sécurité, la

prise en charge du chômage et de l'aide sociale pénalise usagers et personnel: ce dernier tente d'assurer sa mission dans un contexte de stress et de tensions qui porte atteinte à sa santé physique et psychique,

Parce qu'un nouveau parlement ainsi qu'un nouvel exécutif -qui outre à gouverner est notre employeur- ont été élus:

Nous, personnel des services publics et du secteur subventionné demandons que, pour la législature qui s'ouvre, le Conseil d'Etat:

- **donne la priorité à la qualité du service public et à sa réponse aux besoins en évolution quantitative et qualitative de la collectivité;**
- **augmente les effectifs dans l'éducation et la formation, la santé, la police, le social, la prise en charge du chômage et les services administratifs tant de l'Etat que du secteur subventionné;**
- **respecte intégralement le système de rémunération entré en vigueur le 1^{er} janvier 2009;**
- **garantisse aux services publics les moyens de leur action par le biais d'une fiscalité réellement distributive;**
- **maintienne le système de préretraite (PLEND) au niveau et conditions actuelles -tout en adaptant l'âge aux dispositions légales obligatoires fédérales;**
- **maintienne, avec la fusion CIA-CEH et association de la caisse de la police, le niveau de prestations, la répartition du financement du deuxième pilier et le fonctionnement démocratique de la nouvelle caisse de prévoyance du personnel des services publics;**
- **développe, en lieu et place d'une gestion managériale des ressources humaines impliquant contrôles excessifs et pressions, une politique du personnel, respectueuse des personnes et de leur santé.**

CARTTEL INTERSYNDICAL DU PERSONNEL DE L'ÉTAT ET DU SECTEUR SUBVENTIONNÉ

Case postale 1765 - 1227 Carouge - CCP 12-10549-7 - www.cartel-ge.ch - Éditeur resp.: Bureau du Cartel novembre 2009
ADP/EPM - AGEEP - APFEGM - HEM - FAMCO - SIT - SPG - SPJ - SSP/VPOD - UCESG - UFAC